

DRH

mis en ligne le 27/03/2023

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-54

RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs et des emplois

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- VU le Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- VU le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU le Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- VU le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours,
- VU le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois et des effectifs suite aux avancements de grades complémentaires en décembre 2022 et aux mouvements de personnels, Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en sa séance du 23 février 2023,

Exposé des motifs

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste et de modification de cadre d'emploi ou de grade ouvert pour l'emploi concerné.

Monsieur le Maire PROPOSE de modifier le tableau des effectifs et des emplois de la commune en procédant aux modifications suivantes :



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Il convient de plus de modifier les modalités de contrat et de recrutement relatif à l'emploi de directeur de l'animation.

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade	Statut précédent	Nouveau statut	Temps de travail
Service Education Jeunesse	Directeur de l'animation	B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	CDI	Titulaire ou contractuel	TC

III. Créations de postes

Service	Emploi	Catégorie d'emploi	Statut	Grade	Temps de travail
Service Espaces Verts	Dessinateur-projeteur	B	Contractuel ou titulaire	Cadre d'emplois des techniciens	TC
Service des Marchés publics	Gestionnaire expérimenté des marchés publics	A	Contractuel ou titulaire	Cadre d'emplois des attachés	TC
Service Bâtiments	Adjoint au responsable Bâtiments	A	Contractuel ou titulaire	Cadre d'emplois des ingénieurs	TC
Service Education et Jeunesse	Agent d'entretien	C	CDI	Cadre d'emplois des adjoints techniques	TNC 10h

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois,
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains is visible over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE THONON-LES-BAINS' and '74130'.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

I. Ajustement du tableau des emplois et des effectifs suite aux avancements de grade complémentaires 2022

Service	Emploi	Temps de travail	Grade précédent	Nouveau grade
Service population	Agent d'accueil de l'Hôtel de Ville	TC	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Service espaces verts	Jardinier	TC	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Service des Archives	Agent des archives	TC	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe
Service des Bâtiments	Peintre	TC	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Service de la Voirie	Agent polyvalent	TC	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

II. Modification du tableau des emplois et effectifs suite à mouvements de personnels

Ces modifications prennent acte des modifications de grades, suite à recrutement. Ces modifications n'entraînent pas d'évolution dans le volume des effectifs de la Ville.

Service	Fonction	Catégorie d'emploi	Grade actuel	Nouvelle catégorie d'emploi	Nouveau Grade	Temps de travail
Service Espaces Verts	Chef d'équipe secteur centre	C	Adjoint technique pal 1 ^{ère} classe	C	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	TC
Service Education et Jeunesse	Adjoint au responsable du service Education	C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	B	Cadre d'emplois des rédacteurs	TC
Service des sports et de la vie associative	Adjoint au responsable des sports	B	ETAPS principal 1 ^{ère} classe	A	Conseillers APS	TC